

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 14 novembre 2019

Conseil des affaires générales **Mardi 19 novembre 2019 à Bruxelles**

Présidente: Tytti Tuppurainen, ministre finlandaise des affaires européennes

La session **débutera à 10 heures**.

La présidence informera les ministres sur les progrès des travaux relatifs au **cadre financier pluriannuel pour 2021-2027**. Ce point sera examiné en session publique. Ce point sera examiné en session publique.

Les ministres commenceront à préparer la **réunion du Conseil européen des 12 et 13 décembre** en examinant un projet d'ordre du jour annoté.

Deux points de l'ordre du jour concerneront **le renforcement du respect de l'État de droit dans l'UE**. Les ministres procéderont d'abord à un échange de vues avec Michael O'Flaherty, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ils se concentreront ensuite sur les conclusions relatives à l'évaluation du dialogue annuel du Conseil sur l'État de droit.

Le Conseil fera également le point sur **l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association** à la suite du Conseil européen d'octobre.

Une conférence de presse de la présidence aura lieu à l'issue de la session.

* * *

[Page des sessions du Conseil](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"\(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Cadre financier pluriannuel 2021-2027

Le Conseil fera le point sur les travaux relatifs au cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027.

La présidence devrait rappeler le travail accompli jusqu'à présent, évoquer le redémarrage des négociations avec le Parlement européen sur les dossiers sectoriels et expliquer ses projets pour les semaines à venir.

Dans ses conclusions d'octobre 2019, le Conseil européen a invité la présidence à présenter un cadre de négociation, assorti de chiffres, avant la réunion du Conseil européen de décembre. Pour répondre à cette demande des dirigeants, la présidence finlandaise a travaillé sans relâche pour intégrer des chiffres dans le projet de cadre de négociation.

Le cadre de négociation est un outil servant à structurer et à faciliter le processus de négociation sur le CFP. Il rassemble les éléments qui sont le plus susceptibles de nécessiter une orientation politique et la définition de priorités par les dirigeants de l'UE en vue de permettre au Conseil d'arrêter sa position. Les avant-projets sont des documents du Conseil élaborés par la présidence, qui font l'objet d'une mise à jour à mesure que les négociations avancent. Le but est de faciliter la préparation du futur projet de conclusions du Conseil européen sur le CFP, qui sera présenté par le président du Conseil européen.

Une [première version](#) du projet de cadre de négociation a été élaborée par la présidence autrichienne au cours du 2^e semestre 2018. Conformément aux orientations données par le Conseil européen en décembre 2018, la présidence roumaine a présenté un [projet révisé de cadre de négociation](#).

À la suite du Conseil européen de décembre, le président du Conseil européen fera avancer les travaux en vue de l'élaboration du futur projet de conclusions du Conseil européen sur le CFP.

Conseil européen de décembre

Les ministres examineront un [projet d'ordre du jour annoté](#) en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 12 et 13 décembre. Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

Conformément à ses conclusions de juin, le Conseil européen devrait revenir en décembre sur la question du changement climatique. Les dirigeants se concentreront en particulier sur l'objectif visant à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050. Le but est de finaliser les orientations en vue de l'adoption de la stratégie à long terme de l'UE et de sa communication à la CCNUCC au début de l'année 2020.

Les dirigeants devraient également mener une discussion de fond sur le prochain CFP à la suite de la présentation par la présidence d'un cadre de négociation assorti de chiffres.

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur des questions de politique étrangère spécifiques.

Renforcer le respect de l'état de droit dans l'Union

a) Échange de vues avec le directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE

En session publique, le Conseil procédera à un échange de vues avec Michael O'Flaherty, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Il est prévu que M. O'Flaherty précise les liens entre démocratie, état de droit et droits fondamentaux.

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE a été créée en 2007 afin de fournir aux décideurs de l'UE et des États membres des conseils indépendants et fondés sur des données probantes en vue de contribuer à promouvoir et protéger plus efficacement les droits fondamentaux dans toute l'UE.

À cet effet, l'agence s'acquitte des tâches principales suivantes:

- collecte et analyse d'informations et de données;
- mise à disposition d'une assistance et d'une expertise;
- communication et sensibilisation.

b) Conclusions relatives à l'évaluation du dialogue sur l'état de droit

Le Conseil procédera à l'examen de son dialogue annuel sur l'état de droit et à une discussion sur des conclusions y relatives.

Le dialogue sur l'état de droit a été instauré en [décembre 2014](#) en vue de défendre et de sauvegarder l'état de droit dans le cadre des traités. À l'époque, il a été convenu que ce dialogue serait fondé sur une série de principes, y compris l'objectivité, la non-discrimination, l'égalité de traitement de tous les États membres et une approche non partisane et fondée sur des éléments probants. Le dialogue se tiendrait une fois par an au sein du Conseil, dans sa formation "Affaires générales".

Depuis lors, quatre dialogues, consacrés à des thèmes spécifiques, ont eu lieu (en novembre 2015, mai 2016, octobre 2017 et novembre 2018). Le dialogue a été [évalué en 2016](#). Au moment de cette évaluation, les États membres ont débattu de la manière d'améliorer le processus, y compris de la possibilité d'adopter une approche plus structurée. Il a été convenu qu'une nouvelle évaluation devrait être réalisée au plus tard fin 2019.

L'objectif de la discussion au sein du Conseil est de procéder à cette évaluation compte tenu de l'évolution de la situation depuis 2016.

Afin de préparer l'évaluation de 2019, la présidence finlandaise a, lors de la session du Conseil des affaires générales de septembre, tenu un [débat d'orientation](#) sur la manière dont le Conseil pourrait contribuer au renforcement de l'état de droit dans l'UE. La présidence a également adressé un questionnaire aux États membres.

Le projet de conclusions soumis au Conseil a été élaboré sur la base des contributions adressées par les États membres dans le cadre de ce processus préparatoire.

Les discussions consacrées à l'examen du dialogue du Conseil sur l'état de droit se sont appuyées sur la [communication de la Commission](#) du 17 juillet sur le renforcement de l'état de droit. Dans cette communication, la Commission propose notamment d'instituer un cycle d'examen de l'état de droit, y compris un rapport annuel sur l'état de droit concernant tous les États membres de l'UE. La Commission préconise en outre l'organisation, avec le Parlement européen et le Conseil, d'un suivi spécifique du rapport annuel.

D'autres propositions sont sur la table, parmi lesquelles l'initiative de la Belgique et de l'Allemagne visant à mettre sur pied un mécanisme d'examen par les pairs en matière d'état de droit. Il s'agirait d'un mécanisme permettant de surveiller la façon dont l'état de droit est mis en œuvre, assuré et renforcé dans les États membres. Conçu comme un mécanisme positif et inclusif, il servirait à renforcer la compréhension mutuelle et l'unité entre les États membres.

Lire aussi le [document de fond sur le renforcement de l'état de droit](#), élaboré par la présidence.

Élargissement et processus de stabilisation et d'association

À la suite du Conseil européen d'octobre, le Conseil fera le point sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association.

Lors de leur réunion des 17 et 18 octobre, les dirigeants de l'UE ont discuté de l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Albanie et la République de Macédoine du Nord. Ils ont décidé de revenir sur la question de l'élargissement avant le sommet UE-Balkans occidentaux qui se tiendra à Zagreb en mai 2020.

Les ministres devraient débattre de la voie à suivre en vue de cette nouvelle discussion entre les dirigeants. Il n'est pas prévu que le Conseil adopte des conclusions à ce stade.
